

LISTE ET PIÈCES DU TROUSSEAU

POUR TOUS LES ÉLÈVES

1. TENUE DE TRAVAUX PRATIQUES

Les équipements suivants sont exigés pour les travaux pratiques et les stages en milieu professionnel :

- ✓ 1 paire de chaussures de sécurité
- ✓ 1 tenue de travail
- ✓ 1 vêtement de pluie pour les filières Productions Horticoles et Travaux Paysagers

Les élèves en 1^{ère} année de CAP et en 2^{nde} Productions Horticoles et travaux paysagers reçoivent une paire de chaussures de sécurité et une tenue de travail dans le cadre de la Bourse d'équipement. Quant aux élèves de 2^{nde} Conseil Vente, ils bénéficient d'une paire de chaussures de sécurité.

Il est à noter qu'un élève ne peut bénéficier de la bourse d'équipement qu'une seule fois dans sa scolarité.

2. TENUE D'EPS

Afin de pratiquer l'Education Physique et Sportive dans de bonnes conditions :

- ✓ Maillot + short
- ✓ 1 paire de chaussures pour les activités extérieures
- ✓ 1 paire de chaussures réservée à l'activité sportive en salle
- ✓ 1 gourde

POUR LES ÉLÈVES INTERNES

L'essentiel du trousseau pour un élève interne est constitué des éléments ci-dessous, chaque effet doit comporter les **nom et prénom de l'enfant** :

- | | |
|--|---|
| ✓ 1 alèse | ✓ Du linge de toilette |
| ✓ 1 drap housse | ✓ 1 nécessaire de toilette - attention les déodorants aérosols sont interdits dans l'établissement. |
| ✓ 1 drap et couverture ou 1 couette | ✓ 1 cadenas de bonne qualité |
| ✓ 1 oreiller et sa taie d'oreiller (Les oreillers ne sont pas fournis) | |
| ✓ 1 sac pour linge sale | |
| ✓ 1 paire de pantoufles | |

Par mesure d'hygiène, le sac de couchage ne sera pas admis à l'internat. Il sera également indispensable de changer les draps tous les 15 jours et les serviettes de toilette toutes les semaines.

Tous les appareils électriques sont interdits à l'internat, exceptés les chargeurs de téléphone, les sèche-cheveux, lisseurs qui sont tolérés et devront être aux normes. Ils doivent être débranchés après utilisation.